

CLG

24 août 2026

Participants : BENKIRANE Romain, BOUSSU François, CAMPAGNE Christine, CAYLA Aurélie, CAZIN Léa, COCHRANE Cédric, CREPIN David, DOUMENG Nathalie, GARNIER Baptiste, GUYODO Virginie, MERCIER Dorothée, NONQUE Florine, OTMANI Sadi, PESSE Sandrine, RAJOELISOA Apolline, SALAUN Fabien (conducteur de la séance), TAO Xuyuan, THOMASSEY Sébastien, VEYET Frédéric.

Absents : GIDIK Hayriye, LABANIEH Ahmad.

Ordre du jour :

- 1) Informations générales
- 2) Mica Carnot
- 3) Éthique / Intégrité scientifique / Déontologie
- 4) Empreinte environnementale de la recherche et BEGES
- 5) Questions diverses

Orange : éléments précisés à l'oral lors du conseil.

1) INFORMATIONS GÉNÉRALES

Lien Appel à projets (APP) générique 2027 ANR : <https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2027/>

Calendrier

- **13 octobre 2026 – 17h (heure de Paris) : Clôture du dépôt de la phase 1 :** Pour les PRCI et PRCE, il suffit de transmettre une lettre d'intention ; le dossier complet est demandé en deuxième phase. Pour les PFC et JCJC (pour les jeunes chercheurs recrutés il y a moins de 5 ans), il faut transmettre un dossier de 5 pages.
- **Mi-février 2027 : Résultat de l'étape 1.**
- **Fin février 2027 : Publication de la trame de rédaction et ouverture du site de dépôt :** Entre mi-février et mi-mars, rédaction de la phase 2 avec un passage en commission au niveau des pôles.
- **Fin mars 2027 : Clôture du dépôt.**
- **Mai 2027, semaine 20 : Droit de réponse aux expertises :** Généralement, les projets sont expertisés par 2 ou 3 experts externes à la commission d'évaluation de l'ANR.
- **Juillet 2027 : Publication des résultats :** JCJC, PRME, PRC et PRCE.
- **Entre septembre et décembre 2027 : Publication des résultats :** PRCI.

Nouveautés

Les nouveautés concernent en particulier les projets de recherche collaborative, les projets mono-équipe (**non concerné**), la modification des règles de dépôt, les dispositifs d'accompagnement vers l'Europe grâce aux projets de l'ANR et l'introduction d'une nouvelle priorité stratégique consacrée aux PFAS.

1. Les dépôts

IMPORTANT

- **Utilisation de l'intelligence artificielle (IA)** : un engagement « usage responsable de l'IA » est demandé lors de la première connexion à IRIS, par les déposantes et déposants. Ils devront également déclarer toute utilisation éventuelle de l'IA (notamment générative) dans l'élaboration de leur dossier scientifique.
- **Expérimentation animale** : un engagement spécifique sera demandé concernant le dépôt ou l'enregistrement d'un projet impliquant l'expérimentation animale (**peu concerné**).
- **Déploiement d'un procédé** : une procédure commune simplifiée ANR-ANRT sera mis en place pour demander une thèse CIFRE dans le cadre du PRCE.

2. Les critères d'éligibilité

- **Limite de coordination** : le critère est révisé. Impossibilité de déposer à nouveau à l'AAPG ou au FRAL SHS pendant une période de deux ans après l'obtention d'un projet en coordination.
- **Limite d'implication** : le critère est révisé. Limitation à deux dépôts au maximum en tant que partenaire ou coordinateur sur une même édition de l'AAPG et du FRAL SHS. Par exemple, 1 coordination + 1 responsabilité scientifique, ou 2 responsabilités scientifiques.
- **Nouveau critère d'éligibilité** : relatif à l'adéquation du partenariat avec l'instrument PRC.
- **Nouveau critère de dépôt** : relatif au projet européen pendant ou à la suite d'un projet PMRE.

3. Les critères d'évaluation

- **Évaluation** : accès à la liste des comités d'évaluation avant le dépôt des projets, une fois l'ensemble des président(e)s nommé(e)s.
- **Critères 3 « Impact et retombées du projet »** : cette année, précision des critères d'évaluation au regard de l'évolution de l'instrument PRC et critère 3 applicable à l'instrument PRME pour prendre en compte la redéfinition des objectifs de l'instrument.
- **Critères d'évaluation** : tableaux ci-dessous.

PRC	JCJC	PRME
Critère 1 : Qualité et ambition scientifique Critère discriminant : notation A obligatoire		
• Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche • Ambition scientifique du projet et positionnement par rapport à l'état de l'art • Adéquation et pertinence des méthodes mises en œuvre • Adéquation du projet à l'axe scientifique choisi		
Critère 2 : Organisation et réalisation du projet³⁶		
• Compétence, expertise et implication du coordinateur / de la coordinatrice scientifique		
• Qualité du consortium et complémentarité des contributions³⁷	• Apport du projet à la prise de responsabilité du coordinateur / de la coordinatrice et au développement de son équipe	• Qualité et expertise de l'équipe

Les modifications concernent surtout la phase 2 (tableau suivant). Plus d'informations seront données entre octobre et février. Elles restent encore imprécises à ce stade.

PRCI	PRCE	PRC	JCJC	PRME
Critère 1 : Qualité et ambition scientifique Critère discriminant : notation A obligatoire				
• Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche • Ambition scientifique du projet et positionnement par rapport à l'état de l'art • Adéquation et pertinence des méthodes mises en œuvre				
• Adéquation du projet à l'axe scientifique choisi				
Critère 2 : Organisation et réalisation du projet³⁸				
• Compétence, expertise et implication du coordinateur scientifique ou de la coordinatrice scientifique				
• Qualité du consortium et complémentarité des contributions scientifiques de chaque pays	• Qualité du consortium et complémentarité des contributions³⁹	• Apport du projet à la prise de responsabilité du coordinateur / de la coordinatrice et au développement de son équipe	• Qualité et expertise de l'équipe	
• Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet				
Critère 3 : Impact et retombées du projet				
• Impact scientifique et impact potentiel dans les domaines économique, social ou culturel				
• Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats ; promotion de la culture scientifique, technique et industrielle ; valeur ajoutée de la coopération européenne ou internationale, apport à la communauté scientifique française	• Action de transfert de technologie et d'innovation vers le monde socio-économique ; promotion de la culture scientifique, technique et industrielle	• Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats ; promotion de la culture scientifique, technique et industrielle	• Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats ; promotion de la culture scientifique, technique et industrielle ; apport du projet à la stratégie du coordinateur / coordinatrice vers les appels européens ciblés	

4. Redéfinition des attendus de l'instrument PRC : critères d'éligibilité spécifiques à l'instrument : Une des trois caractéristiques.

Un PRC peut relever de l'un ou de plusieurs cas suivants :

- **Jeune chercheur / jeune chercheuse (JCJC)** : le responsable scientifique d'un partenaire français, relevant du « service public de la recherche », doit répondre aux critères JCJC concernant la date de soutenance de thèse et la date de prise de fonction, avec une éventuelle dérogation concernant ces dates telle qu'applicable à l'instrument JCJC. (Au laboratoire : Florine NONQUE, Quentin WATEL et Mohamed SALEM.)
- **Partenaire international** : le partenariat inclut un partenaire étranger financé sur fonds propres.
- **Partenaire socio-économique** : le projet inclut un partenaire qui ne relève pas du « service public de la recherche » (une association, fondation, centre technique, ESPIC, GIE ou société commerciale sur fonds propres (établie en France ou disposant d'une succursale en France)).

L'année dernière, nous avons 8 PRC, dont 2 jusqu'en deuxième phase, mais aucun n'a été retenu.

5. Caractérisation des projets enregistrés et déposés au regard des échelles TRL et SRL

- Les déposant(e)s devront positionner leur projet au regard de cette échelle en spécifiant un « niveau TRL de départ du projet » et un « niveau TRL prévisionnel en fin de projet ».
- Lors du dépôt ou de l'enregistrement d'un projet à l'AAPG 2027, les déposant(e)s devront également spécifier un « niveau SRL de départ du projet » et un « niveau SRL prévisionnel en fin de projet ».

TRL	Description
TRL 1	Principes de base observés
TRL 2	Concept technologique formulé
TRL 3	Preuve de concept expérimentale
TRL 4	Technologie validée en laboratoire
TRL 5	Technologie validée dans un environnement pertinent
TRL 6	Technologie démontrée dans un environnement pertinent
TRL 7	Démonstration du prototype du système en environnement opérationnel
TRL 8	Système complet et qualifié
TRL 9	Système réel éprouvé dans un environnement opérationnel

SRL	Description
SRL 1	Identification du problème et évaluation du besoin sociétal
SRL 2	Formulation du problème, proposition de solution(s) et impact potentiel, évaluation du besoin sociétal attendu ; identification des parties prenantes pertinentes pour le projet
SRL 3	Tests initiaux des solution(s) proposée(s) en collaboration avec les parties prenantes pertinentes
SRL 4	Validation du problème par des tests pilotes dans un environnement pertinent pour étayer l'impact potentiel et le besoin sociétal
SRL 5	Validation des solution(s) proposée(s) par les parties prenantes concernées dans le domaine
SRL 6	Démonstration des solution(s) dans un environnement pertinent et en coopération avec les parties prenantes concernées afin d'obtenir un premier retour sur l'impact potentiel
SRL 7	Affinement du projet et/ou de la solution, et, si nécessaire, nouveaux tests dans un environnement pertinent avec les parties prenantes concernées
SRL 8	Solution(s) proposée(s) ainsi qu'un plan d'adaptation sociétale complet et qualifié
SRL 9	Solution(s) concrète(s) du projet prouvée(s) dans un environnement pertinent

6. Révision des priorités nationales ouvertes à l'AAPG 2027 : nouvelle priorité nationale « PFAS »

- PFAS : axes H.02, H.05 ainsi que les axes A.02, A.04, B.01 à B.05, C.01, C.05, C.09, H.04, H.07 à H.11 (nous concernent surtout les axes B.01, B.03 et H.10).
- Cette priorité a pour objectif de soutenir des projets de recherche translationnelle visant à prévenir, caractériser et réduire les risques liés aux PFAS pour la santé humaine, les écosystèmes et les milieux environnementaux ainsi qu'à accélérer leur substitution par des alternatives plus sûres.

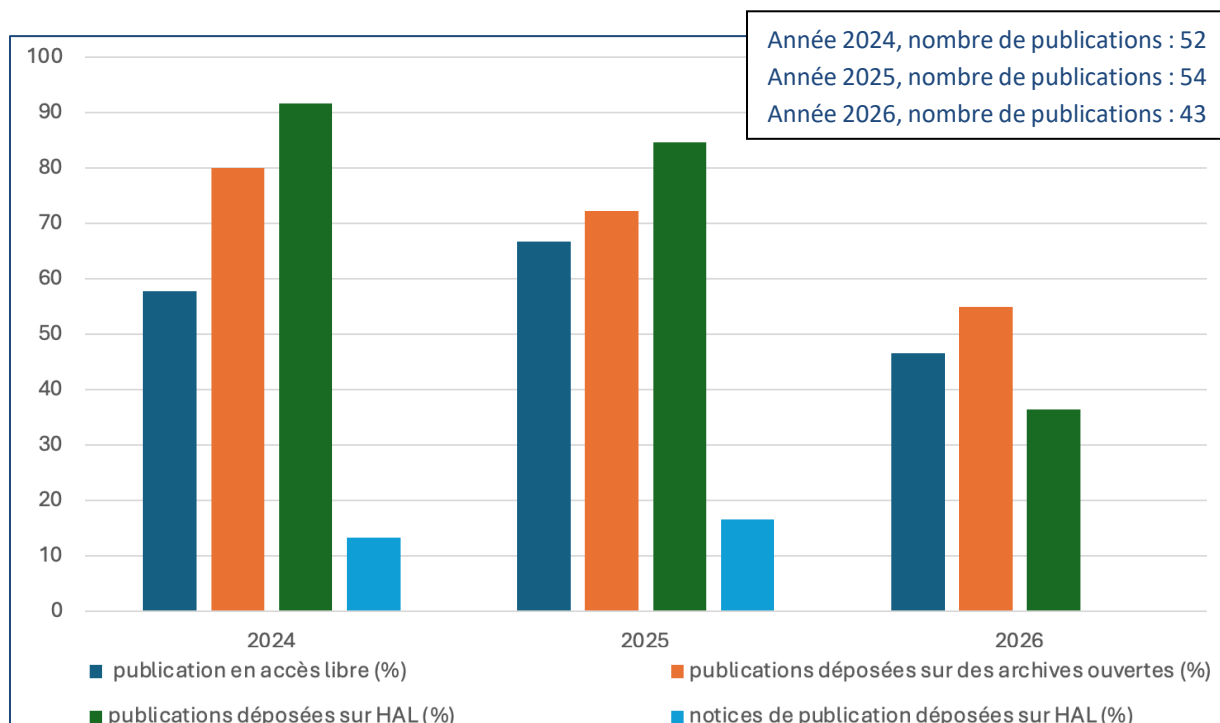
Axe H.02	Contaminants, écosystèmes et santé
Axe H.04	Santé publique, santé et société
Axe H.05	Méthodologies, instrumentations, capteurs et solutions pour la transition écologique
Axe H.07	Bioéconomie : transition sociétale et technologies associées
Axe H.08	Sciences de base pour l'énergie
Axe H.09	Une énergie durable, propre, sûre et efficace
Axe H.10	Nanostructures, nano-objets et nanomatériaux à propriétés (multi)fonctionnelles
Axe H.11	Capteurs, imageurs et instrumentation
Axe B.01	Polymères, composites, physico-chimie de la matière molle
Axe B.02	Matériaux métalliques et inorganiques
Axe B.03	Sciences de l'ingénierie et des procédés
Axe B.04	Chimie moléculaire
Axe B.05	Chimie analytique, chimie théorique et modélisation
Axe C.01	Biochimie et chimie pour le vivant
Axe C.05	Physiologie et physiopathologie
Axe C.09	Recherche translationnelle en santé

- ➔ Point particulièrement important, notamment pour les thèses de Setareh MOGHADDAM et d'Hanna HOUSSEL-GARCIA : comment faire ressortir cette priorité nationale dans ces thèses, tout en travaillant avec d'autres laboratoires. Auparavant, cette priorité ne concernait que les projets PID.

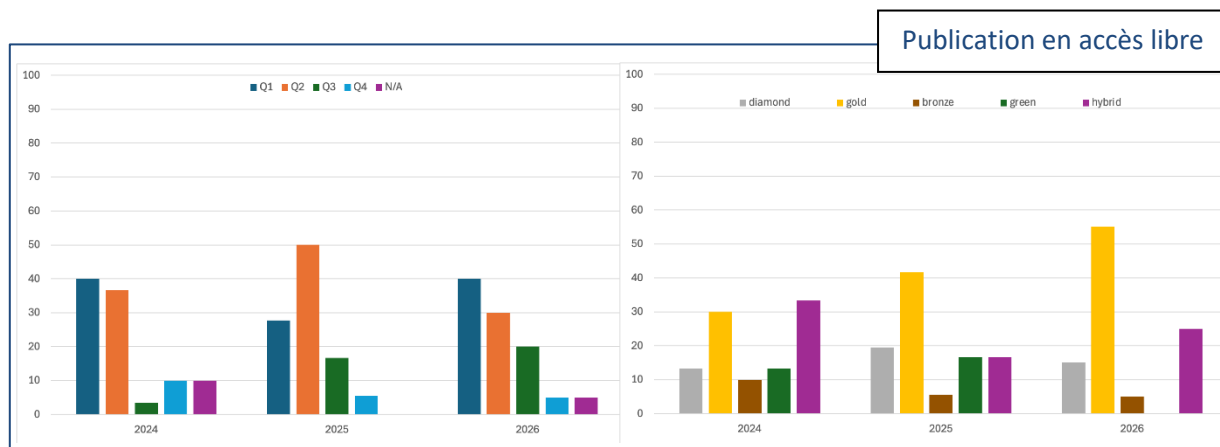
Sciences ouvertes

- **Nombre de comptes consolidés** : Actuellement 14 comptes consolidés sur 33 EC sont recensés dans HAL : Fabien, Damien, Phuc, François B., Cédric, Aurélie, Xuyuan, Sébastien, Ahmad, François R., Xavier, Stéphane, Romain, Elham. Dans les prochaines années, l'objectif est que les informations relatives aux personnes impliquées dans un projet puissent être recherchées dans HAL. Il serait souhaitable qu'un maximum de personnes créent leur compte consolidé, (les post-doctorants aussi).
- **Pour remplir les informations** : tout doit être effectué manuellement.
- **Dans le cadre des Assises du financement des universités (rapport de juin 2026) : Simplification du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)** : Une mesure de simplification concerne l'attribution de la troisième composante du RIPEC. L'objectif est d'automatiser l'extraction des données d'activité des enseignants-chercheurs à partir des systèmes d'information des établissements et des archives ouvertes, notamment HAL pour les publications, afin de faciliter et alléger le remplissage du dossier de candidature.
- **Bibliométrie** : Validation SAMPRO, extractions WOS, OpenAlex ([site libre](#)), compilation EndNote, validation des sites des éditeurs et analyses croisées.

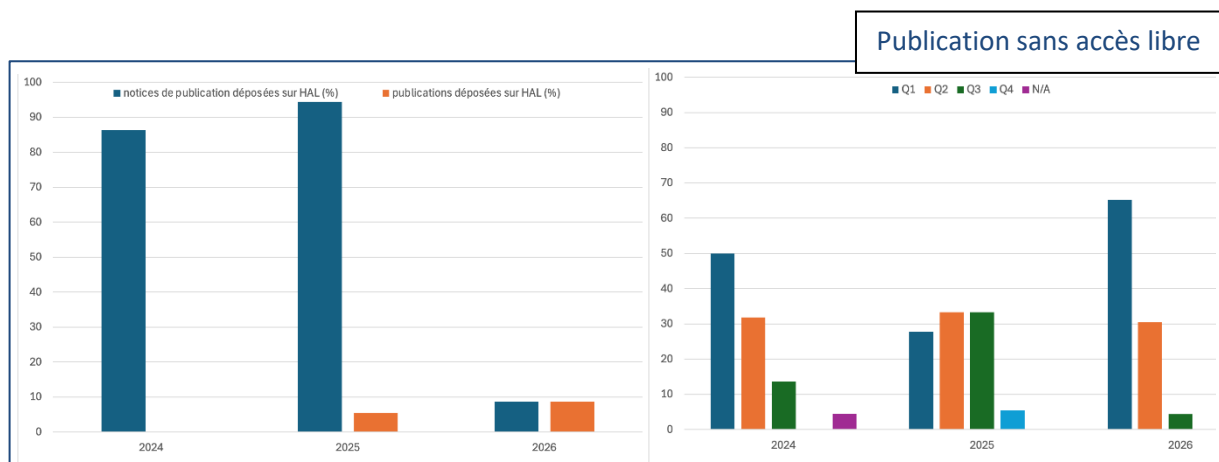
Deux types d'informations doivent être renseignés dans HAL ; les notices et les documents.



- En comparaison entre les différentes années, on est à peu près homogène.
- Pour les publications uniquement sur les archives ouvertes, plus de 1000 y sont référencées ; HAL, ORBI, DIVA, ...
- ➔ L'objectif est que 100% des publications en France soient dans HAL (actuellement, le taux est de 60%, contre 78% pour l'Université).
- En 2024-2025, les documents physiques ou les liens sur les sites éditeurs concernant les publications en open access étaient enregistrés dans Lilloa. C'est pourquoi une baisse de 40% est observée en 2026.



- Le modèle le plus intéressant en science ouverte est le diamant, qui permet un accès libre sans frais pour les lecteurs. Plusieurs universités utilisent le diamant (en Suède, en Turquie, à Budapest, ...) : à l'échelle mondiale, cela concerne 40 à 60% des éditeurs.
- L'hybride concerne les publications en accès ouvert mais aussi fermé. Ce modèle n'est pas recommandé car il ne permet pas déposer les projets ANR et européens.



- Si nous n'étions pas à 100% sur les notices de publication dans HAL en 2025, c'est à cause d'un problème d'identification du laboratoire ; 33 dénominations/affiliations n'allaient pas et de nombreux doctorants ont publié sous l'affiliation « GEMTEX ». Cependant, aucun membre titulaire n'y étant rattaché, il n'était pas possible de les vérifier. → Il faut réfléchir à une solution.
- ➔ Si une publication est incorrecte ou ne vous appartient pas, on peut demander d'avoir la main. Pour toute question à ce sujet, contactez Fabien SALAUN ou directement LILLOA.
- **Baromètre de la SO ; formation :** Presque tous les doctorants sont formés, à différents degrés. Pour se former aux enjeux de la science ouverte, un accompagnement des personnels dédiés à la recherche sur les différents volets de la science ouverte est disponible :

EC, tech, ingé : MOOC - Évolution et transformations des pratiques de recherche, de la production des savoirs scientifiques jusqu'à leur diffusion – 8h00 de formation – Inscription du 26 janv. 2026 au 18 déc. 2026 - Cours : du 26 janv. 2026 au 31 déc. 2026 – lien : <https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/la-science-ouverte/>



Réalisation amorcée



- **Baromètre de la SO ; ouverture des publications scientifiques :** Demande liée à l'ensemble des financeurs. Afin de sensibiliser et accompagner la publication en accès libre, il faut :
 - Généraliser l'obligation de publier en accès ouvert des articles et livres issus de recherches financées par appel à projets sur fonds publics (vérifier le référencement des publications / conférences des projets de recherche sur HAL).

- Systématiser le dépôt des productions scientifiques dans des archives ouvertes (Référencement des activités sur HAL – archives ouvertes / Objectifs pour fin 2026 ?).
- Définir la politique de soutien en accès ouvert à travers une gestion des frais de publication (aide à la publication en accès libre : mise en place d'un fonds APC au sein du labo en complément des accords Couperin et de celui de l'université de Lille). Favoriser l'utilisation d'une adresse mail universitaire car c'est plus facile pour les éditeurs. Pour toute question à ce sujet, contacter Fabien SALAUN ou Domenica SZRAMA.

→ L'objectif de décembre 2026 est que toutes les publications de 2024-2025 (documentation et notices) soient présentes dans HAL.

Calendrier GEMTEX

CLG :

- 15 octobre 2026
- 3 décembre 2026
- 11 mars 2027
- 5 mai 2027
- 8 juillet 2027

GEMTEXDay :

- 24 novembre 2026

Réunions GEMTEX :

- 10 septembre 2026
- 4 février 2027
- 8 avril 2027

Séminaire GEMTEX – Journée

complète :

- 10 décembre 2026 (peut-être à JUNIA)
- 3 juin 2027

Campagne IUF 2027

Ouverture officielle : 24 août 2026

Lien : <https://candidatures.iufrance.fr/accueil.html>

Clôture : 22 octobre 2026

Webinaire : 31 août 2026

Echange avec les EC intéressés : 18 septembre 2026 – 14h/16h - siège de l'université, 42 rue Paul Duez, salle des conseils.

→ Le dépôt doit être effectué pendant la période d'éligibilité du candidat sur cette campagne. Si vous êtes sélectionné, votre charge d'enseignement est diminuée. L'objectif est de développer un programme ou projet de recherche sur le temps IUF.

Sensibilisation – ministère de l'Intérieur

Deux séminaires sont organisés entre fin octobre et mi-décembre par le ministère sur les thématiques suivantes : ZRR, Réseaux sociaux, Déplacements, Données, Cyber, Communication et Protection. Nous concernent par exemple : les déplacements professionnels, les règles à l'étranger, l'hygiène informatique, la gestion des données, etc.

- Comment planifier la sensibilisation et quelles sont les attentes des différents services ?
- Les séminaires n'ayant lieu qu'à partir de la fin octobre, les questions peuvent être étudiées en amont avec Fabien SALAUN (voir quel temps on peut dégager pour planifier cette sensibilisation).

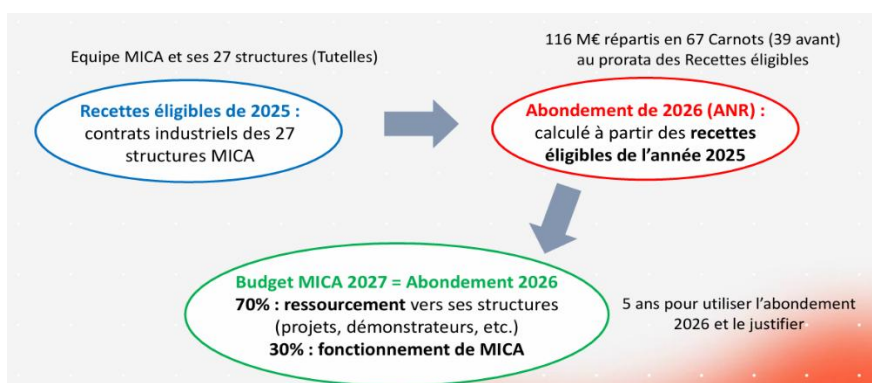
Campagne Fondation Université de Lille

- Promouvoir l'excellence en matière de recherche, de formation ou d'innovation ;
- Favoriser la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation ;
- Avoir un impact direct par des résultats concrets et clairement mesurables ;

- Démontrer que le financement de la Fondation permettra de jouer un effet levier dans la recherche d'autres financements ;
 - **Points de vigilance** : Cela ne permet pas de solliciter un financement pour la rémunération de post-doc, ou d'autres postes de salaires ; Déléguer la gestion des fonds versés par la Fondation à une autre tutelle que celle de l'université.
 - Auparavant, les AAP avaient lieu en avril/mai. Maintenant, c'est en septembre.
 - Les projets fortement dotés concernent des thématiques d'ambitions sociales et médicales.
 - On peut déposer jusqu'à 2 projets.
 - Le dossier à remplir sur internet étant très court, il convient d'être particulièrement précis et pertinent.
 - Les auditions : il convient de tenir compte du fait que les membres du jury ne sont pas nécessairement des scientifiques.
- ➔ Pour toute question à ce sujet, contacter Virginie BARROIS.

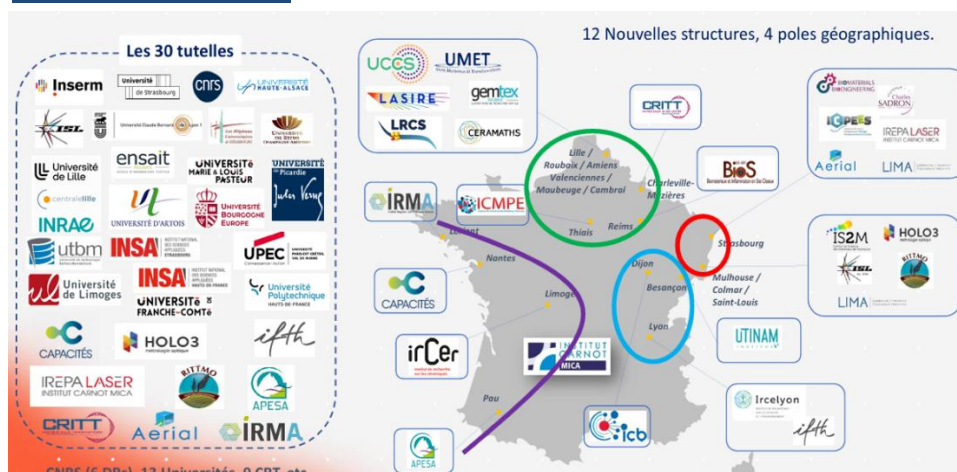
2) MICA CARNOT

- **Réseau Carnot** : Les Carnot sont des structures de recherche publique, labellisées par le ministère de la recherche, qui prennent des engagements forts pour mener et développer une activité de recherche partenariale au bénéfice de l'innovation des entreprises – de la PME au grand groupe – et des acteurs socio-économiques. Le séminaire annuel s'est tenu début juillet. Le ministère chargé de la recherche attribue le label aux instituts Carnot à l'issue d'un appel à candidatures très sélectif.
- **Carnot MICA** : Le Carnot MICA est une structure de recherche publique, experte en matériaux fonctionnels, surfaces-interfaces et procédés associés.
- **Fonctionnement des financements** :



Les 70% : ce qui nous intéresse pour les AAP.

- **Structures actuelles** :



On est nouveau dans cette structure ; ils nous ont contactés en 2023. Ce partenariat prendra effet en janvier 2027.

8 laboratoires rattachés à 50% :

- 4 laboratoires lillois au PUI Pulse Lille : GEMTEX, UMET, LASIRE, UCCS
- 2 laboratoires de Bourgogne - Franche Comté au Carnot BFC : ICB Dijon, UTINAM Besançon
- 1 laboratoire au PUI IMPULSE Lyon – Saint-Etienne : IRCELYON
- 1 laboratoire au PUI SEville : ICMPE (Thiais)

Tous les ans, tous les membres doivent remplir un tableau traçant les recettes éligibles. Ce montant est remonté à l'ANR et est réparti entre toutes les structures Carnot (actuellement, 116 millions€). Ce dispositif fonctionne exclusivement avec les contrats de recherche privés (partenarial).

- Structures historiques :

Nom de l'unité	Site ou acronyme	Localisation	Organisme(s) de tutelle
Biomatériaux et Bio-ingénierie	Blomat (UMR 1121)	Strasbourg	INSERM, CNRS, UNISTRA
Institut Charles Sadron	ICS (UPR 22)	Strasbourg	CNRS
Institut de Science des Matériaux de Mulhouse	IS2M (UMR 7361)	Mulhouse	CNRS, UHA
Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé	ICPEES (UMR 7515)	Strasbourg	CNRS, UNISTRA
Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis - Entité Transversale Matériaux ³	ISL- ETM	Saint Louis	ISL
Laboratoire Biomatériaux et inflammation in site osseux	BIOS (EA 4691)	Reims	URCA
Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon	IRCELYON (UMR 5256)	Villeurbanne	CNRS, UCBL1
IREPA LASER	IREPA (CRT)	Illkirch	IREPA LASER
Institut Français du Textile et de l'Habillement	IFTH (CTI)	Lyon, Tourcoing	IFTH
HOLO 3	HOLO 3 CRT	Saint Louis	HOLO 3
RITMO AgroEnvironnement	RITMO (CRT)	Colmar	RITMO
AERIAL	AERIAL (CRT)	Illkirch	AERIAL
CRITT - MI	CRITT - MI (CRT)	Charleville Mézières, Nogent	CRITT - MI
UBSIDE	UBSIDE (CT)	Lorient	UBSIDE
APESA	APESA (CRT)	Pau, Bordeaux, Lescar, Tarnos	APESA

Nouvelles structures

Nom de l'unité	Site ou acronyme	Localisation	Organisme(s) de tutelle
Génie des Matériaux Textiles	GEMTEX (ULR 2461)	Roubaix	ULILLE, ENSAIT
Unité Matériaux et Transformations	UMET (UMR 8207)	Lille	CNRS, ULILLE, INRAE, Centrale Lille
Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications	LIMA (UMR 7042)	Strasbourg	CNRS, UNISTRA, UHA
Institut UTINAM	UTINAM (UMR 6213)	Besançon	CNRS, UMLP
Laboratoire de Spectroscopie pour les Interactions, la Réactivité et l'Environnement	LASIRE (UMR8516)	Lille	CNRS, ULILLE
Institut de Recherche sur les CERamiques	IRCIER (UMR 7315)	Limoges	CNRS, UNILIM
Laboratoire de Matériaux Céramiques et de Mathématiques	CERAMATHS	Valenciennes, Maubeuge, Cambrai	UPHF, INSA HDF
Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne	ICB (UMR 6303)	Dijon	CNRS, UBE, UTBM
Laboratoire de Réactivité et de Chimie des Solides	LRCS (UMR 7314)	Amiens	CNRS, UPIV
Unité de Catalyse et Chimie du Solide	UCCS (UMR 8181)	Lille	CNRS, ULILLE, UARTOIS, Centrale Lille
Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est	ICMPE (UMR 7182)	Thiais	CNRS, UPEC
CAPACITES4	CAPACITES (CT)	Nantes	CAPACITES

- Actions de communication :

Communication interne (flash info mensuel, rapport d'activité), communication externe (stratégie de re-branding, valorisation des APP, événements/salons), presse (contrat 2026 avec Oxygen, bilan des retombées 2025) et communication digitale (animation et création de contenu des réseaux sociaux, site internet).

- Actions commerciales :

Extrait de l'AAC Carnot 2026 révisé :

« Seuls les contrats de collaboration de recherche dont le montant global financé par le partenaire socio-économique est supérieur ou égal à 30 k€ sont considérés, à l'exception des contrats de collaboration de recherche établis avec **des PME** (au sens communautaire) qui sont pris en compte dans l'assiette des recettes éligibles dès lors que le montant global financé par le partenaire socio-économique est supérieur ou égal à 15 k€ (cf. Annexe § 1.3) ; »

- Rôle de MICA :** Prospection, mise en relation, accompagnement dans la négociation scientifique et financière, accompagnement dans la négociation juridique, suivi clientèle.
- Objectif annuel :** 2,5 à 3M€. Au 24/04/2026 : 2 173k€. Contrats de recherche uniquement, montant >30k€ (ou 15k€ si PME).

- APP MICA 2027 : abondements 2026 sur les recettes éligibles de 2025 :

Mail de Sébastien THOMASSEY, datant du 15/07/2026 :

« Suite au séminaire annuel de l'institut Carnot MICA la semaine dernière, nous vous informons que la labélisation de ce Carnot par l'ANR est confirmée et le GEMTEX sera officiellement membre de cet institut le 01/01/2027.

Carnot MICA rassemble des laboratoires de recherche, des centres technologiques et des centres techniques experts en matériaux fonctionnels, surfaces-interfaces et procédés associés.

Il est demandé aux structures d'effectuer une pré-sélection des dossiers en interne.

*Par conséquent, **merci de transmettre à la direction du GEMTEX vos propositions de projet avant le 15/09.***

Le timing est très serré, essayez de prendre contact avec les partenaires potentiels dès à présent.

Enfin, ces AAP devront s'articuler avec le Carnot régional PULSE2 (PUI de l'université de Lille) pour lequel nous sommes en attente d'information.

Nous vous donnerons les informations complémentaires (moins urgentes) sur les autres actions et le fonctionnement de Carnot MICA lors du CLG du 24/08.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions à ce sujet. »

- **Dans ce cadre, le Carnot MICA lance deux appels à projets pour l'année 2027 : AAP « partenaires » et AAP « starter ».**

Projets « partenaires »

- Projet exploratoire de 1 an avec montant maximal financé de 50 k€ (fonctionnement, missions, équipements, salaire, etc.).
- Projet rassemblant deux structures Carnot MICA : les projets rassemblant 1 nouvelle structure + 1 structure historique sont fortement encouragés et bénéficieront d'un bonus à l'évaluation.
- Modalité de soumission : présentation des porteurs de projet en 5 à 10 min selon un template transmis (à venir).
- Date de sélection : présentation par le porteur les 19/11 après-midi et 20/11 matin, à Strasbourg (à confirmer). Attention il est demandé que les présentations soient réalisées en présentiel par les porteurs.
- Livrables attendus : recherche appliquée avec retombées à court et moyen termes → livrable à définir en fonction du projet (démonstrateur, preuve de concept, publication scientifique, etc.). Restitution par les porteurs en juin N+1.
- Secteurs visés : tous les secteurs MICA sans ordre de priorité.

Environnement & Énergie	Chimie et matériaux	Industrie du futur	Santé, cosmétique & bien être
Mobilité	Mode & luxe	Transition Bioéconomie	Défense

- 1 projet maximum financé par structure membre du MICA en tant que porteur ou partenaire (2 projets maximum pour les structures avec nombre d'ETP de recherche inférieur à 50).
- Date de soumission : 30/09/2026.
- Environ 20 projets seront financés.

Complexité : la date de soumission à Mica Carnot est le **30/09/2026**. Par conséquent, il faut remonter les projets avant le 15/09/2026 à Fabien SALAUN et Sébastien THOMASSEY.

Projets « starter » : Mêmes modalités et même agenda que les projets « partenaires » sauf :

- Projet mono structure.
- Uniquement pour les nouveaux membres depuis moins de 3 ans (incl. GEMTEX).
- Le porteur n'a jamais bénéficié de financement Starter MICA.
- 1 an, montant : 10 à 15 k€.
- Nombre de projets financés en fonction du budget restant.

- ➔ Il est demandé aux structures d'effectuer une pré-sélection des dossiers en interne.
- ➔ Transmettre à la direction du GEMTEX les propositions de projet avant le 15/09.

Inter Carnot existe aussi mais n'est pas mis en avant afin de favoriser les collaborations entre les anciennes et les nouvelles structures.

Pour toute question sur les obligations de nos devis avec Carnot, contacter Nathalie DOUMENG.

Question à prendre en considération : Lors de nos communications, les partenaires privés souhaitent-ils que leur nom soit communiqué ? ➔ Discussion à voir lors de la venue de Carnot à l'ENSAIT mi-novembre.

- Calendrier

AAP MICA 2027 :

- Transmission des projets à la direction du GEMTEX : 15/09
- Soumission des projets GEMTEX retenus : 30/09
- Présentation des porteurs de projets à Strasbourg : 19-20/11 (1 référent par laboratoire peut participer)

Points stratégiques :

- COS MICA : 13/10 (visio)
- Visite de la direction MICA au GEMTEX : entre mi-novembre et mi-décembre
- CSS (sélection projets AAP2027) : 19-20/11

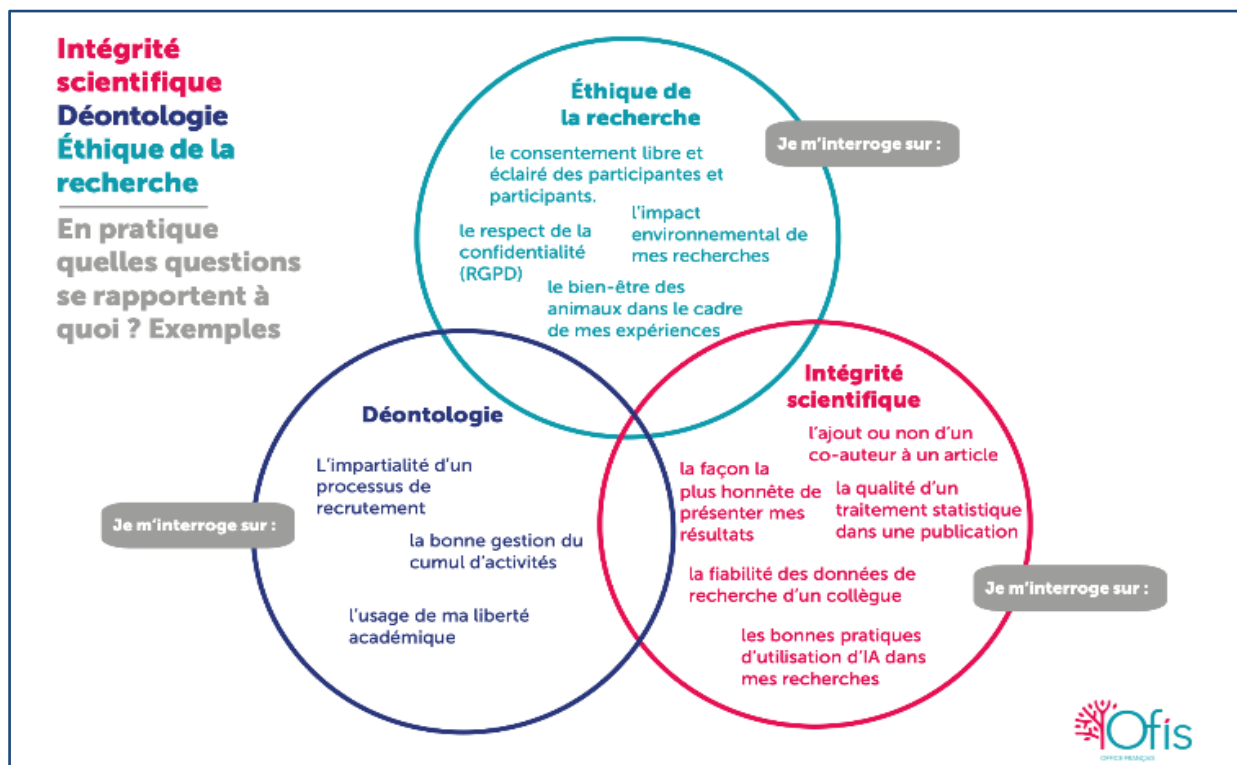
3) ÉTHIQUE / INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE / DÉONTOLOGIE

L'**éthique** de la recherche concerne, d'une part, les grandes questions que soulèvent certains développements scientifiques et, d'autre part, des questions plus opérationnelles de conformité de protocoles de recherche aux règles de droit et aux recommandations éthiques en vigueur. **Exemples pour le laboratoire : consentement, confidentialité RGPD, impact environnemental.**

La **déontologie** renvoie à un ensemble d'obligations propres à l'exercice d'une profession. En France, lorsqu'un chercheur ou une chercheuse est par exemple un agent public, elle voit ses obligations fixées par le Code général de la fonction publique. **Exemples pour le laboratoire : recrutement, cumul d'activité, liberté académique.** (Pour toute question à ce sujet, contacter Nolan Jehanno. Il est rappelé que les sanctions sont de plus en plus importantes.)

L'**intégrité scientifique** renvoie aux bonnes pratiques en matière de production et de diffusion des connaissances scientifiques. Elle garantit le caractère honnête et rigoureux des activités de recherche. Elle est essentielle au bon fonctionnement des communautés scientifiques comme à la relation de confiance entre le monde de la recherche et les autres composantes de la société. **Exemple pour le laboratoire : jusqu'où peut-on utiliser l'IA ? (Le cadre demeure encore flou et dépend de l'expérience et du vécu. Ce sujet a été vu par les doctorants pendant les *Dilemma Game*.)**

- ➔ L'objectif est de créer un canal de communication en interne, en lien avec les réunions de laboratoire. Un stand de formation pourrait être mis en place.
- ➔ Au niveau de l'ENGYSYS, les HDR affiliés ont l'obligation d'obtenir leur badge d'intégrité scientifique (soit Elham (de JUNIA) et François RAULT).



➔ À partir de septembre, Fabien SALAUN ne signera plus de convention si les encadrants n'ont pas leur badge intégrité scientifique. Seuls les encadrants disposant de ce badge pourront déposer des projets MASTER.

- Proposition de créer un comité

- C'est une instance de réflexion qui examinera les questions éthiques soulevées par la recherche scientifique au GEMTEX et à l'ENSAIT (pratiques, outils, situations). Ce comité serait indépendant de la direction du laboratoire pour avoir un regard externe.
- Les principes concernent les activités de recherche, les comportements individuels et collectifs.
- Définir un équilibre entre la liberté de la recherche et les devoirs qui incombent aux chercheurs ou personnels rattachés à la recherche vis-à-vis de l'ENSAIT, de Junia, de l'Université de Lille, et de la société.
- Ce n'est pas un comité opérationnel chargé de donner une accréditation à des projets de recherche.
- Ce n'est pas une instance de déontologie traitant des infractions aux règles d'intégrité scientifique.
- Il n'intervient pas dans les controverses scientifiques et ne statue pas sur des cas individuels.

➔ Il peut le cas échéant orienter vers le référent déontologie de l'université de Lille, le RIS...

- Missions : organiser des discussions et rédiger des synthèses autour des éléments influençant la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de recherche au sein du GEMTEX sur :

- Assurer la traçabilité et la bonne gestion des données ;
- Appliquer les principes dits « FAIR » ;
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de documentation ;
- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de publication des résultats de recherche ;
- Définir les critères de vérification avant publication ;
- Clarifier les règles d'attribution des rôles dans la publication d'articles scientifiques ;

- Inciter la diffusion en accès libre des données et des publications scientifiques ;
 - Mettre en place une politique en matière de gestion des données personnelles ;
 - Améliorer l'accessibilité des publications du laboratoire et des productions ;
 - Conduire et développer la réflexion sur les aspects éthiques suscitée par la pratique de la recherche sans occulter les finalités de cette dernière ;
 - Dégager, dans le domaine de l'éthique, les principes qui concernent les activités de recherche, les comportements individuels, les attitudes collectives et le fonctionnement des instances de l'organisme ;
 - Formuler auprès de la direction du laboratoire des recommandations concernant la définition, la justification et l'application de règles relatives à l'éthique et à la déontologie de la recherche qui peuvent avoir trait aux rapports des personnels entre eux et avec le GEMTEX, à la communication scientifique interne et externe, → c'est la responsabilité du personnel impliqué dans la recherche au GEMTEX devant ses tutelles, et devant la société, en particulier dans ses activités d'évaluation, de valorisation de la recherche et d'expertise ;
 - Sensibiliser les personnels de recherche à l'importance de l'éthique de façon à garantir un juste équilibre entre leur liberté intellectuelle et leurs devoirs vis-à-vis des tutelles et de la société.
- Ces recommandations, qui seraient adressées à la direction du laboratoire, pourraient a posteriori, servir à la direction de l'ENSAIT pour faciliter la définition de l'évaluation de nos activités et déterminer comment les valoriser.
- Il s'agit d'une première étape de mise en place ; même les personnes n'ayant pas reçu les formations adéquates sont invitées à prendre part. Cela concerne toutes les personnes liées aux activités de recherche qui sont intéressées, et pas uniquement les enseignants-chercheurs.

4) EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE LA RECHERCHE ET BEGES

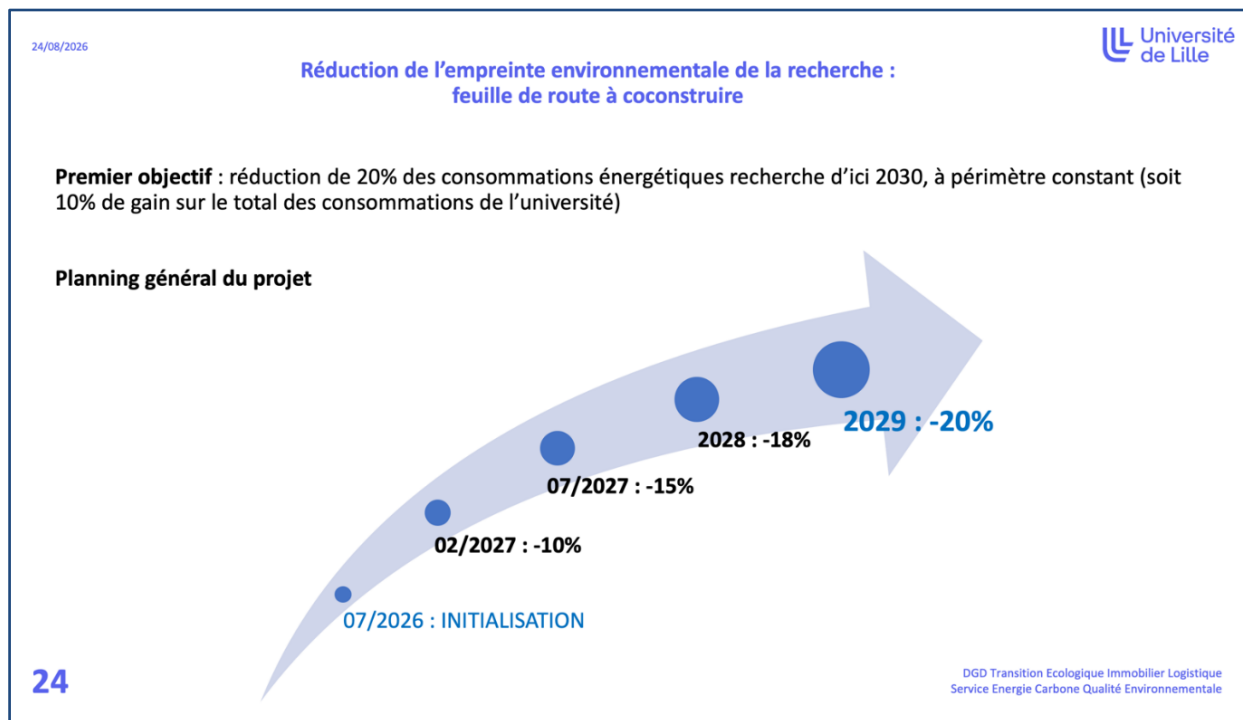
Pendant l'AG en juillet, il y a eu une présentation et une réunion à l'Université de Lille consacrée aux BEGES (Bilans des Émissions de Gaz à Effet de Serre).

Lien : <https://labos1point5.org/>



La question est comment réduire collectivement l'empreinte environnementale de la recherche ? Le PTE (Plan de Transition Écologique) 2023-33 de Université de Lille est en 6 axes :

- 1) Organisation et pilotage (obj. 4 : Mise en place d'une politique d'achats responsables).
- 2) Recherche et lien sciences et société (obj. 4 : Réduction de l'empreinte carbone de la recherche).
- 3) Formation et sensibilisation.
- 4) Immobilier et campus (obj. 2 : Sobriété énergétique et immobilière).
- 5) Mobilité (obj.3 : Politique de mobilité durable en Europe et à l'international).
- 6) Numérique responsable (obj. 1 : Limitation et durabilité des équipements / obj. 2 : Déploiement du Data Center / obj. 3 : Rationalisation des usages / obj. 4 : Réflexion sur les usages de l'IA au service de la transition).



Les questions soulevées sont les suivantes : Comment quantifier cette consommation énergétique ? Où en est-on actuellement ? Comment la réduire ? Comment dissocier les activités du GEMTEX avec celles de l'ENSAIT ?

- **Feuille de route** (qui est proposée par l'Université et qui doit faire l'objet d'une réponse avant le 15/09) à coconstruire pour réduire l'empreinte environnementale de la recherche :

Pour les acteurs de la recherche

- Organisation et méthode : mutualisation des équipements, règles de bon usage, achats responsables...
- Empreinte immobilière : réduction des surfaces tertiaires, optimisation et résilience des espaces dévolus à la recherche (non concerné).
- Usage des équipements de recherche : sorbonnes, congélateurs, animaleries, IT, équipements lourds, consommables... (exemples : en T203 : difficultés à manipuler en hiver / dysfonctionnement des machines pendant les canicules / congélateurs limités)
- Concertation et communication : référent(e)s TE, bilans labos 1.5... (exemple : un référent au sein du laboratoire doit être désigné pour le suivi du plan carbone)
- (Si pas fait) : réalisation des BEGES (Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre) des unités de recherche et mise en œuvre de plans d'action.
- Mise en œuvre des consignes d'hivernage et d'estivage.

Pour les actions communes entre DGD Teil / unités de recherche

- Consolidation du réseau de référent(e)s Transition Écologique dans les unités de recherche et animation du réseau.
- Partage de bonnes pratiques.
- Actions en lien avec l'ITES et plus particulièrement avec l'axe SOBRIÉTÉ.
- ➔ **Un comité de pilotage doit être fixé pour une première phase d'expérimentation.**
(Phase d'expérimentation à fixer pour un début au premier semestre.)

- Proposition de schéma directeur pour la recherche et le laboratoire

Les actions et leurs objectifs relatifs à la stratégie de la recherche, de l'innovation et de l'environnement au sein de l'ENSAIT sont présentés dans les slides du diaporama de Fabien SALAUN suivantes (slides 42 à 56). Faute de temps, cette partie n'a pas pu être développée lors du CLG et pourra être approfondie ultérieurement.

AXE – 1 : Stratégie de la recherche

Action 1.1 – Pilotage et gouvernance de la stratégie de transition

Objectifs :

- Une stratégie basée sur une structuration interne à la hauteur des enjeux pour faire rayonner la recherche à l'ENSAIT ;
- Une stratégie et une vision partagées par l'ensemble des usagers, régulièrement évaluées et mises à jour ;
- Une démarche DD&RS intégrée à la stratégie de l'établissement et de l'université de Lille ;
- Des objectifs et des indicateurs construits collectivement et partagés par tous, à tous les niveaux, pour tous les services.

Actions :

- Animation de la réflexion stratégique en conseil du laboratoire, et en réunion laboratoire ;
- Revue du schéma directeur et des indicateurs en conseil scientifique une fois par an ; et en CA pour s'assurer de la bonne articulation des actions avec celles du schéma directeur de la structure ;
- Intégration des objectifs DD&RS dans la feuille de route du laboratoire pour l'évaluation de la recherche, et l'évaluation des personnels de la recherche.

Action 1.2 – Gestion des risques

Objectifs :

- Inventorier les équipements de recherche vulnérables aux changements, pour prendre en compte les spécificités des actions de la recherche au regard de leur localisation dans l'établissement
- Planifier et mettre en œuvre des actions d'adaptation à partir de cet inventaire en vue de préserver notre patrimoine scientifique et technique textile (bâtiment, équipements, données et produits de la recherche, ...)
- Valorisation des actions d'adaptation et de réaménagement des locaux dédiés à la recherche en partage ou non avec la pédagogie ;
- Sensibiliser et développer les compétences des responsables techniques et fonctionnels des ateliers.

Actions :

- Adapter les locaux aux actions de la recherche en collaboration avec le service patrimoine de l'ENSAIT ;
- Suivre les taux d'occupation des équipements pour planifier les investissements ;
- Adapter les manipulations expérimentales au regard des conditions (température, humidité des ateliers), étudier les conditions éventuelles d'arrêt ou de suspension de certaines installations en période chaude ou froide sous réserve des contraintes en lien avec l'activité scientifique ;
- Adapter la gestion des équipements au regard des technologies innovantes qui permettent d'optimiser les performances.
- Sensibiliser et former le personnel aux enjeux d'adaptation dans la conception des projets de recherche, et du choix des équipements.

Action 1.3 – Pilotage des achats responsables

Objectifs :

- Promouvoir le déploiement d'un schéma des achats socialement et écologiquement responsable
- Sensibiliser sur le réemploi du matériel scientifique et technique
- Mise en place de conditions permettant de prolonger la durée de vie des appareillages ; sensibiliser, dans les appels d'offres, aux aspects de l'empreinte carbone, du recyclage et de la livraison.

Actions :

- Organiser la fin de mise en activité des équipements dans la perspective d'une post-valorisation ;
- Intégrer les enjeux environnementaux dans la chaîne de décision des achats ;
- Déployer au sein de l'ENSAIT la mise en place d'une « ressourcerie » de pièces détachées pour la fabrication d'instruments sur mesure, à partir des équipements à revaloriser.
- Négociation des contrats de garantie, de maintenance et de gestion de vie avec les fournisseurs pour les achats effectués via les marchés publics.

Action 1.4 – Mesurer et évaluer l’empreinte

Objectifs :

- Mise en place au sein des activités de recherche de méthodes pour comptabiliser les impacts environnementaux de la recherche (carbone, analyse de cycle de vie des projets de recherche, ...)
- Comptabilisation des émissions de GES du laboratoire de recherche ;
- Intégration des indicateurs environnementaux dans le pilotage et l’évaluation des activités en lien avec la recherche.

Actions :

- Participer à l’utilisation des outils de mesure par la définition d’un référentiel propre à l’unité de recherche ;
- Contribuer à la réalisation d’un bilan des émissions à effet de serre ;
- Développer les évaluations environnementales des activités du laboratoire (analyse du cycle de vie des projets de recherche et des équipements, évaluation des impacts environnementaux) ;
- Conception d’un tableau de bord des indicateurs du schéma ;
- Favoriser la mise en place d’un inventaire des consommables en lien avec les activités pédagogiques.

AXE – 2 : Recherche et innovation au sein de l’ENSAIT

Action 2.1 – Accompagner les transformations des pratiques de recherche

Objectifs :

- Contribuer à l’évolution des critères d’évaluation de la recherche au niveau du laboratoire et individuel ;
- Favoriser le développement des pratiques de recherche durables, sobres tout en étant innovantes, pour réduire son empreinte environnementale, et notamment la réduction de la production de déchets issus des produits de la recherche ;
- Intégrer les notions d’évaluation de l’impact environnemental de la conception à la réalisation des activités de recherche ;
- Travailler sur la durée des contrats liés aux projets de recherche pour améliorer l’exploitation des résultats issus de ces projets ;
- Accompagner le personnel de la recherche dans l’évolution de ses activités, en intégrant au mieux les enjeux de la transition environnementale.

AXE – 2 : Recherche et innovation au sein de l’ENSAIT

Action 2.1 – Accompagner les transformations des pratiques de recherche

Actions :

- Valoriser la réalisation des bilans des émissions de gaz à effet de serre à l’issue des actions de recherche au sein du laboratoire pour l’attribution des ressources ;
- Prendre en considération l’engagement du personnel sur les enjeux DD&RS dans leur évaluation ;
- Utilisation d’un outil permettant d’estimer l’empreinte carbone d’un projet de recherche ;
- Intégrer dès la conception des projets (privatifs & collaboratifs) de l’impact environnemental des actions ;
- Encourager la réutilisation et la durabilité des équipements ;
- Promouvoir le principe FAIR pour la réutilisation des données de la recherche ;
- Soutenir le personnel qui mène des actions innovantes favorisant la transition environnementale ou la sobriété.

Action 2.2 – Promouvoir la recherche à l’ENSAIT dans une action d’excellence pour le domaine de la transition environnementale textile

Objectifs :

- Continuer à promouvoir les recherches en matière de transition environnementale ;
- Développer la participation à l’ITES et à d’autres IFI, ainsi qu’au programme de recherches disciplinaires et interdisciplinaires en lien avec la transition environnementale ;
- Accélérer, auprès des industriels du secteur textile, le transfert de solutions durables issues de la recherche.

Actions :

- Promouvoir une approche holistique des problématiques scientifiques textiles par la réponse à des projets interdisciplinaires aux échelles locale, régionale, nationale et européenne ;
- Accélérer les réponses à des thématiques ciblées :
 - Énergie,
 - Chimie verte et procédés verts,
 - Fibres naturelles et artificielles,
 - Recyclage de la filière carbone,
 - Durabilité de la chaîne de textile.

Action 2.3 – Faire du laboratoire GEMTEX un centre de recherche incontournable en termes de durabilité textile

Cette action se traduit par la formalisation des différentes actions menées lors de ces dernières années, à savoir le partage des savoirs fondamentaux issus de la recherche en savoirs opérationnels, pour constituer une source fiable et légitime d'informations.

Objectifs :

- Fédérer les recherches liées à la durabilité textile au sein de l'écosystème textile en favorisant l'interdisciplinarité et la créativité.
- Disposer de sources d'information fiables pour alimenter les démarches de transition au sein de l'ENSAIT.
- Favoriser la circulation de données et/ou d'informations faisant consensus au sein de la communauté scientifique.
- Installer le GEMTEX parmi les leaders de la transition, en mettant en place un système de sources d'information reconnues et directement utilisables par les citoyens pour contribuer au lien recherche-société.

Actions :

- Mettre en place les moyens nécessaires à la formalisation de ce « centre » (RH, page internet, ...);
- Inventorier les axes de recherche, les partenariats à relier à ce « centre », recherche des partenaires externes au sein des différentes communautés;
- Définir la politique de cette sous-structure, en collaborant avec l'écosystème textile au niveau régional et national, ainsi qu'avec la société civile tout en organisant des actions de sensibilisation;
- Promouvoir les recherches interdisciplinaires via des appels à projet interne.

Action 2.5 – Transférer les résultats de la recherche / dialogue Science & société**Objectifs :**

- Promouvoir le GEMTEX comme acteur de recherche de premier plan en matière de transfert technologique textile, et un créateur de l'emploi entrepreneurial (lien avec la pédagogie et l'entrepreneuriat);
- Renforcer le GEMTEX comme acteur de l'expertise en appui à la politique publique (expertises de projets);
- Positionner le GEMTEX comme acteur majeur des politiques publiques en réponse aux changements globaux;

Actions :

- Participation aux instances d'évaluation des projets;
- Co-organisation des événements institutionnels favorisant les rencontres entre scientifiques et décideurs;
- Participation aux comités des partenaires et agences de programme;
- Renforcer le dialogue avec les citoyens : organiser des conférences, des débats grand public, publier des notices informatives;
- Développer de manière significative les projets de sciences participatives, et valoriser ces activités dans l'évaluation des personnels.

Action 2.6 – Déployer une politique environnementale de recherche sous un angle éthique**Objectifs :**

- Déployer une culture de l'impact socio-environnemental, non seulement des pratiques, mais plus généralement du choix des sujets de recherche et des méthodes et des projets menés au sein du GEMTEX;
- Considérer les impacts environnementaux de la recherche comme relevant de l'éthique de la recherche, au même titre que le respect de la personne humaine ou d'expérimentation animale;
- Engager une réflexion sur les moyens pour limiter l'empreinte des pratiques de la recherche « au quotidien » mais aussi l'empreinte environnementale des sujets de la recherche ainsi que des voies pour les traiter

Pour toute question sur le pilotage des achats responsables, contacter Sabine CHLEBICKI.

Virginie GUYODO indique que : le CNRS a mis en place un outil sous forme de grille pour définir l'empreinte.

➔ **L'idée n'est pas de réduire immédiatement l'empreinte, mais d'établir un état des lieux de manière collective et individuelle.**

Fin du CLG

**Date et signature du Directeur du
GEMTEX : 10 septembre 2026**

